

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2024****Présents :**

Emilie ALQUIER, Lino BATTIN, Henri BERGERON, Édouard BOULLE, Thibault BOULVAIN, Raphaël CHARPENTIER, Florence DANTON, Paul FORT, Élise GALY JAMMOU PREFONTAINE, Laurent GAYER, Alexis GOIN (procuration à Raphaël CHARPENTIER), Mathis GROSSNICKEL, Sandrine LEFRANC, Jérôme MICHEL, Mathilde PASERO, Pierre-Louis PERIN, Louise WAGENER.

Absents ou excusés :

Lisa FITOUSSI (procuration à Raphaël CHARPENTIER).

Assistaient à la séance :

Anne-Solenne DE ROUX	Directrice adjointe de la formation et de la recherche
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la scolarité et de la réussite étudiante
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Léonard GOURINAT	Directeur des affaires juridiques, des achats et des marchés
Nathan HAIK	Directeur de cabinet du directeur de Sciences Po
Sylvie HERLICQ	Déléguée ressources et vie enseignantes
Anne LESEGRETAIN	Directrice de Sciences Po Carrières
Luis VASSY	Directeur de l'IEP de Paris
Kate VIVIAN	Directrice de l'engagement
Baptiste VIVIEN	Responsable de l'engagement étudiant

*

* *

I. Élection de la présidente étudiante ou du président étudiant du Conseil (vote)	4
II. Intervention de Luis Vassy	8
III. Point d'information relatif à la composition des sections disciplinaires	16
IV. Élection d'une représentante ou d'un représentant des élu(e)s étudiant(e)s et d'une représentante ou d'un représentant des élu(e)s du personnel pour la Commission de la vie étudiante (CVE) (vote)	19
V. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 9 septembre 2024 (vote)	21
VI. Reconnaissance des associations étudiantes (vote)	22
VII. Validation des conventions annuelles 2024-2025 des associations permanentes (vote)	23
VIII. Échange d'informations sur des questions diverses	24

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2024

La séance est ouverte à 8 heures 35 par Raphaël CHARPENTIER en présentiel et distanciel.

Raphaël CHARPENTIER

Bonjour à toutes et à tous. Bienvenue à cette première séance de ce nouveau Conseil de la vie étudiante et de la formation, massivement renouvelé, puisque 14 sièges sur 18 étaient renouvelables avant les élections et que nous comptons 13 nouveaux élus. Il n'y a que Florence DANTON, que je salue amicalement, qui revient pour son 84^e mandat parmi nous – (*rires*). Nous vous remercions Florence, nous sommes un peu les deux diplodocus de cette assemblée, avec une plus grande ancienneté. Je veux remercier évidemment chacune et chacun pour leur candidature, parce que c'est un acte important que de candidater pour représenter sa communauté de Sciences Po, et ensuite pour leur présence aujourd'hui et, je l'imagine, à travers tous les conseils de la durée de leur mandat.

Le Conseil de la vie étudiante et de la formation, j'ai souvent eu l'occasion de le dire, est un peu le Conseil de la vie quotidienne. C'est là que nous parlons de la vie étudiante, de choses un peu plus concrètes, que ce soit de la vie associative, de la manière dont on vit les cours, dont un certain nombre de sujets sont abordés, la vie étudiante naturellement, mais aussi la vie des salariés, et nous tenons à ce qu'ils puissent avoir leur voix et être représentés, la vie des enseignants, qu'ils soient chargés d'enseignement ou membres de la faculté permanente. Nous sommes là pour le concret, c'est aussi ce qui rend ce Conseil agréable et peut-être beaucoup plus proche des réalités du terrain.

Nous aurons l'occasion d'accueillir Luis VASSY, qui doit arriver vers 8 h 45, 8 h 50, m'a-t-il dit, et je le remercie d'avoir accepté notre invitation pour venir se présenter à nous et nous parler lors de ce premier Conseil. Avant de commencer et de procéder au vote de la coprésidence étudiante, puisque la caractéristique de ce Conseil est qu'il est coprésidé par un enseignant ou une enseignante et une étudiante ou un étudiant – en l'occurrence, il s'agira, si j'ai bien compris l'état des candidatures, forcément d'une étudiante – nous pourrions faire très brièvement un petit tour de table pour que chacun sache qui on est, d'où nous sommes, quel est le collège électoral, peut-être qui sont les personnes qui m'entourent et qui font vivre Sciences Po au quotidien, que pour beaucoup, vous connaissez, mais peut-être, pour un certain nombre d'élus, que vous ne connaissez pas bien. De mon côté, je suis Raphaël CHARPENTIER, je suis enseignant vacataire et je copréside ce Conseil maintenant depuis six ans.

Anne-Solenne DE ROUX

Bonjour à toutes et à tous. Je suis directrice adjointe de la formation et de la recherche depuis juin 2023. Auparavant, j'étais directrice exécutive de l'École d'affaires publiques, et avant ça encore, directrice exécutive de l'École de droit.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Bonjour à toutes et à tous et félicitations pour votre élection. Je suis directrice de la scolarité et de la réussite étudiante.

Pierre-Louis PERIN

Bonjour. Je suis élu enseignant vacataire depuis deux ans au Conseil. Je suis très heureux de travailler avec tous les nouveaux arrivants.

Thibault BOULVAIN

Bonjour à toutes et à tous. Je suis assistant-professeur en histoire de l'art au Centre d'histoire de Sciences Po.

Jérôme MICHEL

Bonjour. Je représente FO Autonomes pour Sciences Po. C'est ma première présence ici et je suis très heureux d'être avec vous.

Florence DANTON

Bonjour. Je suis représentante des salariés pour la CFDT, et comme l'a souligné Raphaël CHARPENTIER, ce n'est pas ma première mandature – (*rires*). Merci beaucoup.

Laurent GAYER

Bonjour à toutes et à tous. Je suis directeur de recherche CNRS au CERI à Sciences Po, et j'enseigne dans le master à l'École de la recherche et à PSIA. Je suis très heureux d'être ici aussi.

Sandrine LEFRANC

Je suis pareillement heureuse. Je suis directrice de recherche au CNRS, de même au CEE, Centre d'études européennes et de politique comparée. Et toute coquetterie bue, moi aussi, j'enseigne ici depuis un quart de siècle.

Paul FORT

Bonjour à toutes et à tous. Je suis en master d'affaires publiques et actuellement en césure chez Image 7. Je représente aujourd'hui NOVA.

Élise GALY JAMMOU PREFONTAINE

Bonjour. Je suis actuellement en master affaires européennes. Je représente NOVA aussi.

Lino BATTIN

Bonjour. Je suis étudiant au Havre et je représente l'Union Étudiante du Havre.

Mathilde PASERO

Bonjour. Je suis étudiante en deuxième année de bachelor en double licence avec Paris 4, et je représente l'UNEF.

Louise WAGENER

Bonjour. Je suis en première année de master. Je suis aussi élue UNEF et c'est ma première mandature dans ce Conseil.

Mathis GROSSNICKEL

Bonjour. Je suis élu étudiant UNEF, Union Syndicale, et je suis en fin de Collège universitaire. Je suis très heureux d'être présent avec vous aujourd'hui.

Édouard BOULLE

Bonjour à tous. Je suis en deuxième année du Bachelor, et je représente l'UNI Sciences Po.

Émilie ALQUIER

Bonjour à toutes et à tous. Je représente Solidaires, et je suis en M2.

Raphaël CHARPENTIER

Peut-être, Monsieur, je vous laisse aussi vous présenter. Ce qui me permet de dire, parce qu'on me l'a fait remarquer et que c'est écrit dans le déroulé de la séance, en gros qui clignote, « indiquer que la réunion est enregistrée pour établir le procès-verbal ». J'en profite donc pour le dire, tout ce que nous disons est enregistré, noté. Le procès-verbal après adoption est ensuite mis en ligne. Ce qui vous permettra d'ailleurs, dans quelques années, de faire de la spéléologie pour retrouver ce que vous avez dit lors des différentes séances, et de vous rendre compte notamment qu'il y a eu, par exemple, Emmanuel MACRON qui a été membre du CVEF avant, comme quoi le CVEF mène à tout. Je vous laisse donc la parole.

Éric MALAVIALLE

Je suis en charge de la rédaction du procès-verbal.

Ismahane GASMI

Je suis en charge du fonctionnement de ce Conseil.

Baptiste VIVIEN

Bonjour. Je suis en charge notamment de l'engagement étudiant à la vie étudiante et de la coordination intercampus.

Kate VIVIAN

Je suis la directrice de l'engagement à Sciences Po.

Alexis GOIN

Je suis représentant des enseignants vacataires.

Sylvie HERLICQ

Je m'occupe de la vie enseignante.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup et à nouveau bienvenue au CVEF. Le travail qui nous attend va être intense, je n'en doute pas, et surtout intéressant pour la vie de notre école.

I. ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE ÉTUDIANTE OU DU PRÉSIDENT ÉTUDIANT DU CONSEIL (VOTE)

Raphaël CHARPENTIER

Nous allons procéder, sans plus tarder, à l'élection de la coprésidence étudiante de ce Conseil et donc j'appelle pour savoir s'il y a des candidatures. Je note deux candidatures. Nous allons peut-être procéder, si vous le voulez bien, à de petites interventions pour que vous puissiez vous présenter et dire collectivement quel est votre programme. Est-ce que l'une d'entre vous souhaite commencer ?

Élise GALY JAMMOU PREFONTAINE

Je peux commencer. Est-ce que tout le monde m'entend, surtout en ligne ? Oui. Bonjour à tous. Merci pour les échanges que nous avons pu avoir. Cela m'a permis d'avoir un échange précieux pour mieux comprendre vos attentes et vos priorités. Pour ceux qui n'ont pas pu me rencontrer, nous nous sommes déjà un peu présentés, mais, pour compléter, je suis particulièrement engagée dans la vie associative, que ce soit sur le national ou dans la vie universitaire. Ce qui est, selon moi, essentiel pour siéger au CVEF, mais aussi indispensable pour assumer les responsabilités de la coprésidence étudiante. Depuis mes débuts, mon action associative a poursuivi un but clair : répondre aux besoins de notre communauté. Aujourd'hui, c'est avec cette conviction, et en m'inscrivant dans la continuité du travail remarquable réalisé par Cloé ARTAUT – pour ceux qui ne le savaient pas, c'est l'ancienne coprésidente étudiante –, que je vous présente la vision et les ambitions de NOVA pour la coprésidence de cette mandature. Comme vous le savez, Sciences Po a été et continue d'être traversée par des défis. Certains ont été inévitables parce que dans un institut d'études politiques, les avis divergent, provoquent de vifs débats, parfois des conflits. Mais c'est pour cela qu'en tant que coprésidente, je serai particulièrement attentive à garantir une vie associative inclusive et respectueuse, car nous nous présentons au suffrage avec une seule volonté sur ce sujet : rétablir le dialogue plutôt que la division. Notre méthode reste inchangée, le dialogue constructif avec les étudiants, avec les membres de l'administration et les scientifiques pour sortir des problèmes par le haut et affronter les défis auxquels nous faisons face avec des propositions claires et efficaces.

Ainsi, je me présente avec deux choses au nom de NOVA, un bilan et un programme. Ce programme, je vous le dévoile sur trois axes : la valorisation effective de l'engagement, accompagner chaque étudiant vers l'excellence et donner au CVEF toute sa place au sein de Sciences Po.

La richesse de la vie associative à Sciences Po mérite d'être soutenue par un cadre favorisant l'engagement. Pour cela, je propose des mesures concrètes : le renforcement des outils de prévention et de sensibilisation, notamment sur les questions d'inclusivité et de lutte contre la discrimination ; un soutien accru aux événements intercampus sportifs sur ces questions-là et bien évidemment la reconnaissance de la spécificité de l'engagement étudiant national au sein de Sciences Po.

Dans le même temps, nous devons nous mobiliser sur les sujets qui sont liés à la formation. L'excellence académique est une grande marque de Sciences Po et doit être un souci constant pour notre Conseil. Nous demandons donc une plus grande maîtrise par les étudiants de leur parcours universitaire, que ce soit pour le master en alternance ou l'année de césure en fin de L3 si souhaitée. De plus, l'offre optionnelle doit être accrue. Les choix limités entravent encore l'accès aux étudiants au sport et à la culture alors que c'est essentiel pour le bien-être, la santé physique et mentale des étudiants. Il est de notre responsabilité de faire en sorte que ces dimensions, qui sont à la fois fondamentales et académiques, soient pleinement intégrées à l'expérience étudiante.

NOVA travaille au quotidien sur les sujets de fond et a profondément transformé l'usage du Conseil pour renforcer les pouvoirs des élus et des coprésidents, conciliant ainsi l'indépendance du Conseil et favorisant le dialogue accru au Conseil de l'Institut.

Parmi nos initiatives majeures, nous avons fait des avancées historiques, comme l'invitation des associations lors des sessions pour partager leurs expériences, le renforcement des marges de manœuvre dans la fixation des points de l'ordre du jour par les élus et les coprésidents et bien évidemment la présentation par nous, étudiants, d'un projet de groupe de travail que nous avons fixé nous-mêmes à l'ordre du jour.

Les résultats du CVEF, nous le voyons très bien, ce sont des actions concrètes et bénéfiques pour les étudiants. Cependant, il y a toujours cette opportunité de renforcer davantage l'impact des actions tout en conservant la sincérité et l'engagement qui transparaissent. Cette dynamique, je souhaite non seulement la continuer, mais la pérenniser. Étant moi-même en situation de handicap, je sais ce que c'est de ne pas être représenté et l'impact que cela peut avoir au quotidien. C'est pour cette raison que je serai vigilante à ce que toutes les sensibilités et les situations des étudiants soient prises en compte, car trop souvent les réalités de la vie des étudiants nous échappent. D'où la nécessité, pour inclure au maximum la communauté étudiante à nos travaux, de consulter les étudiants sur les grandes décisions et projets du Conseil de la vie étudiante lorsque, bien évidemment, cela est pertinent. Dans cette optique, je m'engage à poursuivre les travaux et les réflexions pour accroître la représentativité des campus au sein de ce Conseil, mais aussi approfondir la collaboration avec les conseils pédagogiques et les délégués étudiants pour que chaque parcours et chaque spécificité de ces parcours soient pris en compte.

Au-delà de ces propositions, ce que je vous propose c'est une force pluraliste et un travail de coprésidence du quotidien. En tant que seul syndicat créé et entièrement orienté vers Sciences Po et ses politiques, nous bénéficions d'une indépendance qui nous permet de préserver notre liberté dans nos prises de position. Ce qui nous permet de garder un dialogue constructif, quotidien et constant avec l'ensemble des acteurs de la communauté au-delà des clivages politiques, car notre seule volonté, c'est de proposer aux étudiants au sein de ce Conseil des projets réalistes et donc réalisables. Nous sommes le syndicat qui, dans ses actions et sa représentativité, favorise l'accroissement des liens et de la cohésion au sein des conseils pour que chacun puisse contribuer et apporter sa contribution à l'amélioration de la vie universitaire à Sciences Po. Le pluralisme est au cœur de notre approche et c'est pour cela que nous nous engageons, si jamais vous m'accordez votre confiance, à laisser la place aux autres syndicats pour le Conseil de la vie étudiante.

Dans tous les cas, quelle que soit l'issue de cette élection, vous pourrez compter sur mon dévouement sans limites et sincère ainsi que celui de Paul. Merci beaucoup de votre écoute.

Applaudissements

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup, Madame GALY JAMMOU PREFONTAINE. Madame WAGENER.

Louise WAGENER

Chers membres du Conseil, je suis heureuse de m'adresser à vous ce matin pour présenter ma candidature à la présidence étudiante du Conseil de la vie étudiante et de la formation. Le mois dernier,

avec la liste d'Union Syndicale que je représente, nous avons remporté une large victoire lors des élections étudiantes, obtenant quatre sièges sur huit dans les deux conseils et recueillant près de 50 % des voix. Notre liste est la seule liste en progression avec plus de 800 voix supplémentaires. Cette victoire a pour nous une signification qui dépasse les chiffres. Elle nous donne une véritable légitimité démocratique dans un contexte où la participation étudiante à Sciences Po est historiquement élevée, avec le taux de participation à des élections étudiantes le plus important de l'histoire des universités françaises. Ce résultat nous conforte dans l'idée que nos projets, nos combats et notre travail en conseil sont non seulement pertinents, mais répondent aux attentes des étudiants. C'est cette légitimité qui me pousse aujourd'hui à me présenter à vous, à la présidence étudiante du CVEF.

Notre bilan au sein des conseils de Sciences Po, et notamment au sein du nôtre, est solide. À chaque moment clef, que ce soit dans les périodes de crise ou dans les processus de décision, nous avons démontré notre fort engagement. En tant que présidente étudiante, je m'inscrirai alors pleinement dans la continuité de ce travail mené par nos précédents élus en défendant l'épanouissement des étudiants dans leur parcours académique et leur vie au sein de l'Institution.

Ainsi, des échanges que nous avons pu avoir – je vous remercie encore pour votre temps, c'était très précieux –, je tire deux grands axes de travail, sur lesquels j'aimerais tout particulièrement m'investir avec vous toutes et tous. Premièrement, le renforcement de la place du CVEF dans le paysage institutionnel de Sciences Po. Deuxièmement, sa capacité à être à l'origine de réflexions pour améliorer la vie étudiante et la formation.

En ce qui concerne sa place dans le paysage institutionnel, le CVEF se prononce sur la vie étudiante et la formation, thèmes qui, il me semble, sont assez importants pour être abordés avec le plus grand sérieux. Et même si notre Conseil affirme de plus en plus ses prérogatives, il reste encore beaucoup à faire pour que le CVEF se donne pleinement les moyens de ses ambitions. Le décret de 2016, relatif à l'IEP, indique que le CVEF prend les décisions relatives à la gestion de certains services organisés dans l'intérêt des étudiants. Dès lors, il est crucial que notre Conseil puisse non seulement discuter de ces services, mais aussi prendre des décisions concrètes et être souverain dans ces domaines. Ce pouvoir décisionnel, bien que prévu par le décret, n'a pas toujours été appliqué de manière optimale, et il est important que nous y parvenions pour faire entendre la voix des étudiants, des professeurs et des salariés de Sciences Po.

Le CVEF ne doit pas se limiter à être une chambre d'enregistrement ou un simple lieu de consultation pour la direction. Nous représentons l'ensemble des communautés de Sciences Po, et ce de manière exclusive. Il est alors essentiel que nous soyons en mesure de nous exprimer de manière plus proactive, notamment à travers des votes sur les sujets qui nous concernent. Dans cette optique de représenter l'intérêt de toutes les communautés et d'agir dans ce sens, il est essentiel que nous poursuivions nos efforts pour renforcer nos liens. De plus, nous devons nous inscrire de manière plus durable en tant que conseil de référence sur les questions touchant à la vie étudiante et à la formation. Pour cela, je souhaite inviter encore plus régulièrement des associations compétentes sur les sujets que nous abordons afin d'enrichir nos discussions.

Il est également primordial de renforcer notre présence et notre écoute auprès des étudiants des campus en région. Ayant moi-même étudié sur un campus délocalisé, je connais bien le sentiment de déconnexion avec le centre parisien, le manque de visibilité des initiatives parisiennes et la sensation d'être souvent mis de côté. C'est pourquoi je souhaite développer des liens plus forts avec les campus en région, voire inviter les représentants des conseils de vie de campus à participer à nos séances.

Concernant la capacité du CVEF à être à l'origine de réflexions, je propose, avec les autres syndicats de ma liste, des projets de fond qui répondent à des enjeux réels pour l'ensemble de la communauté de Sciences Po. En effet, je souhaite mener à bien l'instauration d'un congé menstruel, projet que mon syndicat, l'UNEF, a porté l'an dernier dans ce Conseil et qui mérite d'être rapidement concrétisé. De même, je m'engage à poursuivre les réflexions entamées sur la création d'un statut étudiant et à réfléchir à un statut d'étudiant proche aidant. Enfin, nous souhaitons aussi que ce Conseil s'empare de la question de la santé mentale des étudiants et en fasse un de ses grands chantiers, en commençant par faire un état des lieux, puis en entérinant un plan d'action.

À la lecture des autres professions de foi, j'ai été heureuse de voir chez les autres syndicats l'adhésion de plus en plus large à ces idées et propositions que nous portons depuis des années, ce qui nous conforte dans notre légitimité à candidater aujourd'hui.

En ce qui concerne ma manière de travailler, mon expérience au sein du Conseil de l'Institut et de la section disciplinaire ces deux dernières années m'a permis de bien comprendre les rouages de notre Institution et d'acquérir une connaissance fine des enjeux pédagogiques, administratifs et politiques qui traversent notre école. Si je suis élue, je serai donc immédiatement opérationnelle pour lancer les chantiers qui nous attendent. Mon travail a toujours été orienté vers la coopération et la recherche de solutions concrètes et constructives. Vous pouvez compter sur moi pour continuer sur cette voie en encourageant une collaboration étroite entre les différents acteurs de notre Institution. Enfin, mon action sera toujours guidée par les valeurs progressistes qui fondent notre École : la démocratie, la défense des droits et des libertés étudiantes, l'indépendance académique, la laïcité, l'ouverture sociale et l'ouverture sur le monde, ainsi que l'engagement pour une transition écologique juste et solidaire.

Ainsi, c'est forte de ces idéaux, mais aussi du résultat incontestable des élections étudiantes d'octobre dernier, que je vous présente ma candidature. Maintenant, quel que soit le résultat de cette élection, mon engagement pour ces projets et ces valeurs ne faiblira pas. Je suis impatiente de partager ces deux années de travail avec toutes et tous pour construire ensemble une Institution encore plus inclusive, plus juste et plus épanouissante. Je vous remercie.

Applaudissements

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup à toutes les deux. J'en profite pour saluer les nombreuses arrivées pendant vos discours. Peut-être d'abord, Monsieur BERGERON, si vous acceptez de vous présenter en un mot puisque nous avons fait un tour de table.

Henri BERGERON

Je suis chercheur au CNRS. Je voulais juste préciser que je serai régulièrement en retard parce que, pour des questions d'organisation familiale, je ne peux pas être là avant 8 h 45.

Raphaël CHARPENTIER

Nous en prenons collectivement note. Il y a eu d'autres arrivées à côté de moi et je salue Luis VASSY. Sauf si vous voulez dire tout de suite un mot, mais nous aurons, je pense, l'occasion après l'élection d'avoir un moment d'échange collectif avec vous.

Luis VASSY

Je veux simplement dire que j'ai les mêmes contraintes, je ne peux pas être ici avant 8 h 45, 8 h 47.

Raphaël CHARPENTIER

Je salue aussi l'arrivée de Nathan HAÏK, qui est donc le directeur de cabinet du directeur de Sciences Po. Je suis heureux de voir cet intérêt un peu collectif de la direction pour la vie de nos conseils. Alors, nous allons pouvoir, sauf s'il y a de nouvelles candidatures en plus de Madame Élise GALY JAMMOU PREFONTAINE et de Madame Louise WAGENER, procéder au vote. Est-ce qu'il y a des procurations, Ismahane ?

Ismahane GASMI

Oui. Madame FITOUSSI vous donne procuration, Monsieur le Président, et Monsieur GOIN, qui est en ligne, vous donne également procuration pour ce vote à bulletin secret en salle.

Raphaël CHARPENTIER

D'accord. Monsieur GOIN assiste à la séance, mais c'est moi qui vote pour lui. Très bien. N'hésitez pas, je prends toutes les procurations – (*rires*). Vous avez donc une enveloppe, un bulletin, et vous marquez le nom de la candidate que vous souhaitez.

Nous allons procéder au dépouillement et je remercie Ismahane GASMI d'y procéder.

Ismahane GASMI

Louise WAGENER, Louise WAGENER, vote blanc, Louise WAGENER, Louise WAGENER, Élise GALY, Élise GALY, vote blanc, Louise WAGENER, Louise WAGENER, Élise GALY, Élise GALY, Louise WAGENER, Louise WAGENER, Élise GALY, Louise WAGENER, Élise GALY, Élise GALY.

Raphaël CHARPENTIER

Alors, si je ne me trompe pas, nous sommes à l'issue du dépouillement. Je compte donc neuf voix pour Madame WAGENER, sept voix pour Madame GALY et deux votes blancs. Aussi, Madame WAGENER, je vous déclare élue coprésidente de ce Conseil. Je vous félicite et nous aurons l'occasion à la fois de travailler ensemble et de coprésider en alternance les séances. Je pense que nous pouvons collectivement vous applaudir.

Applaudissements

Le Conseil élit Madame Louise Wagener présidente étudiante par 9 voix pour, 7 voix pour Madame Elise Galy Jammou Prefontaine, et 2 votes blancs.

Raphaël CHARPENTIER

Nous allons passer à la suite de notre ordre du jour et la suite de l'ordre du jour, c'est vous laisser, Monsieur le Directeur, la parole, peut-être pour un petit propos introductif à l'occasion de cette séance inaugurale de ce Conseil et pour un moment d'échange collectif avec vous.

II. INTERVENTION DE LUIS VASSY

Luis VASSY

Bonjour à tous. Je suis très heureux d'être parmi vous pour ma deuxième participation en deux CVEF. Donc, à ce stade, je crois que je suis à 100 % de participation. Je ne pourrai pas néanmoins rester pour l'ensemble de la séance, car nous devons préparer une audition importante liée à un appel à projets que nous défendons collectivement en fin de semaine sur la question de la démocratie, de sa crise et des outils pour y faire face. Je ne vais pas être très long parce que je voulais pour l'essentiel venir me présenter aux nouveaux élus qui sont, je crois, nombreux aujourd'hui, confirmer que l'état d'esprit dont je vous ai fait part depuis mon arrivée, qui est celui du dialogue et de l'ouverture aux échanges avec l'ensemble des instances et l'ensemble d'ailleurs des salariés, étudiants, enseignants de cette institution qui me tient énormément à cœur, continuera d'être mon guide.

Je sais qu'il y a de nombreux sujets ici qui sont évoqués liés notamment à l'amélioration des conditions de vie des étudiants. J'ai déjà eu un certain nombre d'échanges avec ceux des syndicats qui ont demandé à me voir dernièrement et nous avons déjà commencé à travailler sur des sujets concrets. Je me suis déplacé d'ores et déjà, malgré mon arrivée récente, sur les deux tiers des campus en région puisqu'il ne me manque plus que Nancy et Menton où j'espère me rendre prochainement. À chaque fois, ça a été aussi des échanges extrêmement utiles lors desquels nous avons pu aborder une variété de sujets très remarquable. J'entendais l'une des interventions en arrivant, liée notamment au sentiment d'isolement vis-à-vis du centre parisien, l'accès aux enseignements, aux conférences, la possibilité de faire vivre cette communauté de Sciences Po au-delà de son éclatement géographique. Nous allons évidemment y travailler ensemble. Des sujets importants ont aussi été soulevés, notamment à Reims, à nouveau à Dijon, liés à notre système de lutte contre les VSS. J'ai confirmé qu'avec Kate, nous allons faire, je pense que c'est le bon moment puisque je viens d'arriver, un point un peu global de notre système pour essayer, à partir de janvier, de voir à quel endroit il peut être amélioré, renforcé. J'ai également entendu, notamment à Reims et à Dijon, un plaidoyer intéressant et convaincant sur la question des formations. Il y a tout le volet sanctions et réponses, mais il y a aussi tout un volet sensibilisation, sans doute, sur lequel il faut que l'on travaille également davantage et j'y suis prêt. Ce que je veux dire aussi, c'est que je compte sur les uns et les autres, sur les conseils, mais aussi sur les individus, sur les organisations, pour me faire part de propositions ou de remontées d'informations qui pourraient m'échapper. J'ai eu des contributions sur l'organisation du Bachelor qui me sont remontées de Poitiers. Nous avons eu une discussion vraiment intéressante sur la question des langues accessibles à la formation des différents

parcours en langue anglaise ou française à Dijon. Nous avons eu des conversations vraiment intéressantes et poussées sur la question de la troisième année, puisque je sais que c'est le moment de choisir pour les deuxièmes années leur destination à l'étranger, j'ai donc relevé quelques petites interrogations, voire plaintes, sur le calendrier d'organisation de tout cela. J'enregistre aussi au fur et à mesure pour essayer d'être dans une optique d'amélioration concrète de la vie et de l'expérience étudiante.

Je ne veux pas être plus long, mais vous pouvez compter sur moi pour rester attentif, y compris à des problèmes du quotidien qui peuvent avoir des effets importants pour les étudiants. Je suis très heureux d'être parmi vous. Je ne garantis pas 100 % de présence à l'ensemble des conseils, mais j'essaierai de venir autant que possible, et je voulais le faire en tout cas aujourd'hui, vu le nombre de nouveaux élus dans cette instance. Si vous avez des questions, j'y réponds bien volontiers. Je dois simplement viser de partir un petit peu avant 10 h 00, si c'est possible.

Raphaël CHARPENTIER

Merci encore pour votre présence. Je vais peut-être vous donner la parole pour un certain nombre de questions ou d'interventions que vous pourriez avoir.

Louise WAGENER

Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer plusieurs sujets, mais entre-temps, nous avons découvert cette histoire concernant les caméras cachées dans les toilettes de la bibliothèque à Sciences Po. Nous aimerions savoir ce qui est prévu pour les étudiants à Sciences Po, où ça en est, s'il existe un suivi des personnes qui ont été filmées.

Luis VASSY

Je vais juste, peut-être en deux mots, dire que c'est quand même une affaire complètement scandaleuse, évidemment inacceptable, et d'une certaine manière, hors du commun dans son caractère inacceptable. Vous savez que nous avons porté plainte à deux reprises, nous espérons donc que l'enquête permettra d'identifier ou de remonter vers des responsables. Je peux vous assurer qu'il y aura la réponse pénale, parce que si on trouve quelqu'un, je suppose que la réponse pénale sera quand même lourde, mais elle ne relève pas de nous, comme vous le savez. En tout cas, la réponse disciplinaire sera d'une intransigeance absolue, quel que soit l'auteur de ces faits. Nous en mesurons absolument la gravité du côté de la direction, je peux vous l'assurer. Kate donnera peut-être un peu plus de précisions sur ce que nous faisons, mais le point, je pense, essentiel, c'est aussi de s'assurer que cela ne se reproduise plus. Donc au-delà de la sanction, je crois qu'il est important qu'on accroisse les contrôles, de manière à ce que ce type d'événement ne se reproduise plus. Je peux vous dire que je suis, à titre personnel, totalement scandalisé par la découverte de cet événement. J'espère que nous trouverons les auteurs. Nous, nous y mettrons l'énergie, au sens où nous partagerons bien évidemment avec les enquêteurs tout ce qui est en notre pouvoir de partager. J'espère vivement qu'on établira les responsabilités et je peux vous dire que la réponse sera d'une très, très grande intransigeance de mon côté.

Kate VIVIAN

Merci pour cette question, Louise. Peut-être juste dire qu'évidemment, nous sommes collectivement scandalisés par ces deux découvertes. À deux reprises, une caméra uniquement retrouvée, mais c'est absolument inacceptable. Pour répondre à votre question sur l'accompagnement qui est proposé aux étudiants qui, pour le coup, n'ont pas été identifiés par nous ou par la police, mais qui s'identifient individuellement comme ayant potentiellement pu être filmés, nous avons plusieurs personnes qui nous ont écrit, que nous accompagnons avec la cellule VSS, avec le pôle santé, et le moment venu, le cas échéant, avec la police, s'il s'avère que l'identification est avérée. Nous sommes à leur disposition, assez proactivement, et si vous avez, vous, connaissance d'autres étudiants qui sont dans la même situation, qu'ils s'identifient à nous et nous ferons de même, avec beaucoup de bienveillance, de compréhension et de soutien pour les personnes concernées. En ce qui concerne les contrôles, ils sont quotidiens, voire plusieurs fois par jour, par les équipes de ménage, par les équipes de la sécurité de la direction des services et des moyens généraux, et désormais, je dois le dire, par l'ensemble des membres de nos communautés qui ont été informés, parce que, hélas, nous ne pouvons pas être partout tout le temps,

nous comptons donc aussi sur une vigilance collective sur ces épisodes qui ne devraient pas se reproduire.

Élise GALY JAMMOU PREFONTAINE

Justement, l'ensemble des étudiants ont remarqué qu'il y a quelques semaines, vous avez fait un voyage diplomatique au Maroc. Nous voulions savoir quel était le but de ce voyage et s'il était en lien avec peut-être de nouveaux partenariats ou en renforcement de partenariats d'universités au Maroc. Les étudiants souhaitent avoir plus de précisions là-dessus parce que, comme c'était un voyage diplomatique avec le président, beaucoup ont été assez surpris.

Luis VASSY

Alors, il n'y a vraiment pas de quoi être surpris. D'ailleurs, je n'étais pas du tout le seul représentant de l'enseignement supérieur français, puisqu'il y avait au moins la directrice de l'École polytechnique, le directeur d'une institution dans le Nord et même le président de la Conférence des grandes écoles était présent. Nous étions cinq ou six représentants de l'enseignement supérieur français. Contrairement à ce que j'ai pu lire quelque part, il me semble dans une intervention syndicale, il est faux et mensonger de dire que j'étais le seul représentant de l'enseignement supérieur français. Évidemment, quand il y a des visites d'État comme celles-là, elles sont l'occasion pour un pays de chercher à renforcer les relations avec un autre pays dans l'ensemble des domaines, et l'enseignement supérieur est évidemment un très bon candidat pour le renforcement des liens entre nos sociétés.

Je dois dire que j'ai été extrêmement impressionné par la vigueur de l'environnement enseignement supérieur marocain. D'ailleurs, je me réjouis qu'on ait nous-mêmes énormément d'étudiants marocains qui viennent dans notre école. J'espère que ce nombre pourra d'ailleurs augmenter au fil des années, y compris, d'ailleurs, c'est un sujet que j'ai évoqué avec mes interlocuteurs, dans les milieux les plus défavorisés, puisque, comme vous le savez peut-être, nous avons ce partenariat avec Mastercard qui permet de financer des bourses d'excellence pour des étudiants excellents sur le plan académique, mais venant de milieux populaires en Afrique. Puisque le programme est multiplié par dix, nous avons fait ces dernières années un pilote en quelque sorte, nous allons maintenant entrer sur des flux plus importants, ce dont je me réjouis. À cette occasion, il est convenu avec Mastercard d'étendre à l'Afrique du Nord notre partenariat. Du Maroc à l'Égypte, nous aurons donc de nouveaux étudiants à la fois excellents et venant de milieux populaires. Je sais que c'est une préoccupation importante de la communauté étudiante, et pas seulement d'ailleurs, de pouvoir faire vivre la diversité sociale à Sciences Po, au-delà même du territoire national, où nous sommes déjà très déterminés, comme vous le savez.

Alors, oui, il y a des universités marocaines d'excellence. Nous avons déjà des partenariats d'ailleurs avec un certain nombre d'entre elles. Celle qui, aujourd'hui, est en croissance vraiment rapide au Maroc, c'est l'UM6P, l'université sise à Rabat, et qui vient au départ plutôt des sciences et technologies, mais a aussi développé en sciences humaines et sociales des capacités, notamment une école de gouvernance, je crois, qui peut être un interlocuteur intéressant pour nous, mais pas seulement, nous pouvons regarder aussi du côté du BASC ce qui peut être fait, enfin il y a pas mal d'opportunités. Ils ont le même système que nous, c'est l'avantage, parce qu'ils se sont alignés sur le système européen plutôt qu'américain, ils fonctionnent donc en bachelor en trois ans, master en deux ans, il peut donc aussi y avoir des étudiants marocains qui font trois ans là-bas, deux ans chez nous.

Ce sont des conversations un peu initiales, mais je dois dire que je n'ai aucun regret d'avoir participé à cette visite, qui était d'ailleurs une très belle visite de rapprochement entre deux pays qui sont traditionnellement proches. Je pense que nous pouvons dire que le Maroc est un pays ami et que les Marocains ont une relation intense avec nous comme nous avons une relation intense avec eux. J'espère donc que cela ouvre la voie à de nouveaux partenariats. Je veux juste souligner, parce qu'encore une fois, je suis parfois un peu stupéfait par la capacité à lire des choses matériellement fausses dans les communications des uns ou des autres, en l'occurrence, il est faux de dire que j'ai été le seul représentant de l'enseignement supérieur français, je veux juste refaire ce point *for the record*.

Lino BATTIN

Pour revenir sur l'histoire des caméras dans les toilettes, c'était le cas pour moi comme pour beaucoup d'autres étudiants, la première fois que j'ai appris de l'existence de la première caméra notamment, ce n'était pas par une communication de l'administration ou par un email ou quoi que ce soit, mais par des

communiqués de syndicats sur Instagram. Comment se fait-il que vous n'ayez pas directement informé tout le corps étudiant ?

Kate VIVIAN

La première caméra a été découverte le 17 septembre et en agissant très vite dès le surlendemain, en déposant une plainte, en accompagnant l'étudiant qui avait lui-même découvert la caméra, en ayant tout un tas de mesures de vérification et de vigilance mises en place, nous espérions que cela serait un *one-off*. Je comprends tout à fait l'émotion qui est créée par le fait de découvrir qu'une communication n'a pas été faite le surlendemain, mais cela n'a pas été, comme j'ai pu aussi le lire, dans une démarche d'absence de prise en compte de la situation ou de volonté de vous cacher quoi que ce soit, je peux vous l'assurer, c'est une décision que j'ai prise et que j'assume. J'ai été évidemment choquée et déçue de découvrir une nouvelle caméra, et c'est pourquoi nous avons décidé, le lendemain de cette deuxième découverte, de communiquer tout de suite, considérant effectivement que nous n'étions plus en mesure d'espérer que cela ne se reproduirait plus. Je comprends donc tout à fait l'émotion, j'ai pu échanger avec un certain nombre de syndicats, d'étudiants individuels qui m'ont écrit, je comprends ce sentiment, je tiens juste à clarifier que ça n'a pas été une volonté de cacher, mais plutôt un espoir que cela ne se reproduirait pas et une volonté de ne pas créer un émoi démesuré si ce n'était qu'une seule fois. Mais je comprends bien le sentiment.

Mathis GROSSNICKEL

Bonjour, Monsieur VASSY. J'avais une question concernant une potentielle réforme des admissions. Nous avons pu lire dans la presse des annonces de votre part concernant cette potentielle réforme. Nous aimerions savoir où cela en est parce que nous n'avons pas eu d'informations officielles à ce jour sur ce sujet-là et c'est le rôle du CVEF d'être entièrement associé à ces travaux, surtout que s'il y a des changements pour les prochaines admissions, ça arrive très bientôt, c'est donc quelque chose sur lequel il faut travailler rapidement. Quel est le point sur votre vision sur une potentielle réforme des admissions ?

Luis VASSY

Merci beaucoup. Écoutez, en effet, il me semble important que nous puissions avancer dans ce domaine. Il fait partie des gros sujets, je crois pouvoir dire, de malaise entre cette institution et le monde extérieur. Lorsque j'ai fait cette annonce sur la réforme à venir des admissions, je dois dire qu'elle a suscité un... je ne sais même pas comment décrire le torrent de positivité qu'elle a généré à l'extérieur de nos murs. Je crois que c'était important d'envoyer le signal que nous entendons un certain nombre des préoccupations qui sont manifestées depuis l'extérieur de nos murs et que nous y portons une attention. Je pense que le fondement, d'abord, ça ne peut pas être une surprise puisque le projet sur lequel j'ai été élu comporte une observation relative au risque de notre procédure de nous faire passer à côté de certains profils excellents ou particulièrement méritants. Je vais revenir sur les raisons pour lesquelles ce risque existe. Comme à mon habitude, je n'ai donc pas avancé masqué, mais plutôt en disant les choses. Alors, je ne peux pas dire que je n'en ai pas parlé vraiment parce que je dois dire que je ne peux pas mettre un pied dans aucun conseil ou dans aucune rencontre sans en parler longuement, et je le fais avec beaucoup de plaisir, mais l'idée qu'il n'y a pas eu d'information des uns ou des autres me semble un peu excessive, y compris d'ailleurs sur les campus en région où je reçois toujours des questions des étudiants et j'y réponds bien volontiers.

Je crois qu'il y a deux éléments qu'il faut avoir en tête qui, tout simplement, percutent notre mécanisme actuel d'admission. Le premier élément, c'est le fait que les épreuves de spécialité qui devaient avoir lieu en mars de l'année du Bac ont été reportées au mois de juin, ce qui fait qu'elles ne sont plus disponibles pour être utilisées dans nos procédures d'admission. Ce qui a comme conséquence une procédure d'admission essentiellement fondée sur des notes liées au contrôle continu. Nous constatons, ex post d'ailleurs, je crois que ce n'était pas pensé comme ça au départ, que le contrôle continu, du fait des dynamiques propres au lycée ou à la relation entre les élèves, les parents, les enseignants, a aussi ses défauts, si je puis dire. Il a d'abord un défaut, je le dis y compris comme parent d'élève, lié à l'importance de la pression qu'il met sur les élèves tout au long de leur lycée. Je vous rappelle que, dans notre procédure actuelle, nous utilisons quand même les bulletins de seconde dans notre procédure, ce qui me semble objectivement mauvais pour tout le monde. Évidemment, ce n'était pas conçu de manière

négative, c'était conçu pour mesurer la progression des étudiants, c'était donc bienveillant au départ. Mais comme nous n'avons que des bulletins absolument merveilleux, il se passe plutôt l'inverse, au moindre glitch un peu négatif, vous tombez. Ce qui veut dire que des enfants de 14 ans, en septembre de l'année de seconde, s'ils sont nés en décembre, par exemple, savent que leurs bulletins potentiellement vont être lus pour leur entrée à Sciences Po, si toutefois c'est ce qu'ils ont envie de faire. À la réflexion, quelque chose qui était censé être bienveillant et déstressé, finalement étale le stress sur les trois années de lycée, ce qui me semble potentiellement poser une difficulté. Surtout, ce n'était pas conçu comme cela au départ. Au départ, la procédure devait pouvoir se reposer sur les notes d'écrits de spécialité. Il faut donc voir que la procédure que nous appliquons n'était pas conçue pour le calendrier aujourd'hui en œuvre. Le deuxième élément, je crois, à la réflexion, on peut se le dire franchement, en tout cas c'est comme ça que j'opère, c'est la question des lettres. Vous me permettrez de réutiliser une formule dont j'use excessivement, mais qui est que mon père n'aurait pas pu écrire ma lettre, mais que je pourrais écrire la lettre de mes enfants. Ce qui me semble résumer quand même la portée du problème relatif à ces écrits, plus ChatGPT. Si nous ajoutons l'ensemble, il me semble qu'il y a quand même deux éléments nouveaux par rapport au moment où cette procédure a été mise en place, dont il faut que l'on tienne compte.

D'abord nous travaillons avec le service des admissions que j'ai visité récemment. Nous en sommes à une bonne douzaine de réunions avec le service des admissions, la direction de la formation, la doyenne du Bachelor, le secrétariat général, le service juridique, la direction de la recherche. Il s'agit donc d'une approche très collégiale, nous essayons de faire les choses bien et de répondre à ces deux problèmes. Alors, qu'est-ce que nous cherchons à faire ? Je pense que nous cherchons à recruter, évidemment, les étudiants excellents sur le plan scolaire, comme nous le faisons déjà. Nous cherchons, je pense, à maintenir un haut niveau d'ouverture sociale, conforme aux objectifs que nous nous sommes assignés. Je pense que nous cherchons également une procédure plus bienveillante, d'une certaine manière. Nous essayons donc de réfléchir à l'ensemble de ces sujets. Nous n'avons pas encore tout à fait atterri sur l'ensemble, mais nous avons quand même bien progressé. Ce que je compte faire, c'est avoir une discussion au Conseil de l'Institut demain, comme nous l'avons là, pour débroussailler un peu le sujet. Effectivement, le vote du Conseil de l'Institut interviendra plutôt au conseil de décembre, de manière à ce qu'il y ait eu le temps de délibérer. D'ailleurs, au fur et à mesure aussi que nous recevons des observations, des objections, des remarques, nous pouvons moduler. Nous avons eu une discussion très intéressante au COMAC, par exemple, sur le sujet des admissions, qui a permis d'ouvrir certains sujets en particulier. Je ne dis pas que ce n'est pas un challenge de faire évoluer les admissions dès 2025. Néanmoins, je suis persuadé qu'il y a besoin de ce choc de confiance, en quelque sorte, avec l'extérieur. Par ailleurs, nous pouvons apporter des choses positives dès 2025.

Au cadre général, aujourd'hui, vous avez quatre blocs. Deux plus scolaires, si je puis dire, les notes et la trajectoire. Je parle sous le contrôle des experts. Vous avez par ailleurs le bloc plutôt lettre d'engagement et l'oral. Cela fait donc quatre blocs. Je pense que l'un des défauts et l'un des éléments qui ouvrent la contestation de notre procédure, c'est que la frontière entre les blocs, ce sont les blocs 1, 2, 3 d'un côté, puis le bloc 4. Je pense que nous serions plus compréhensibles si nous faisons les blocs 1 et 2 d'un côté et les blocs 3 et 4 de l'autre. Ce qui permettrait – je vous donne l'état de notre réflexion, qui n'est pas encore absolument achevée, comme je l'ai dit – de maintenir la lettre, qui est en deux parties, plutôt en une seule partie, sur sa partie motivation, qui serait disponible pour le jury d'oral et donc servirait aussi d'élément pour organiser le dialogue avec le jury d'oral. Ce qui a pour conséquence, je pense, cela me semble un peu évident, mais je parle sous le contrôle de tout le monde, de réduire le risque d'artificialisation des lettres. Puisque comme vous le savez, aujourd'hui, les lettres sont lues. Vous me dites, si je dis une bêtise, je me retourne vers l'élus salarié qui est au service des admissions. Aujourd'hui, les lettres sont lues, mais elles ne sont pas contre-expertisées d'une certaine manière. Je suis sûr que ce n'est pas le cas, mais on pourrait aujourd'hui écrire une lettre entièrement fautive, si on le voulait, dans le processus. Alors, je ne dis pas que c'est le cas de nos candidats, mais le fait même que notre procédure, même sur le plan théorique, puisse le rendre possible, me semble montrer qu'il existe un sujet qui doit être traité. Notre idée, c'est de le ramener comme support de l'oral, ce qui fait que, pour le reste, la procédure change assez peu. La dernière question qu'il nous reste à expertiser, puisque c'est celle qui fait couler beaucoup d'encre, c'est celle de l'écrit, dont j'ai parlé dans l'interview aux Échos. Alors, d'abord, 2025 étant une année de transition, ce ne sera pas un écrit préalable. S'il y a un écrit, ce qui soulève quand même quelques petits enjeux techniques que nous essayons de surmonter

et que je ne veux pas ignorer, ce sera plutôt en complément de l'oral, donc plutôt tout en fin de course plutôt qu'au début, non pas comme une barre d'entrée, d'une certaine manière. Pour le reste, les choses sont à peu près en place. Moyennant, pour le bloc 1, l'évolution des coefficients et donc l'idée de surpondérer l'écrit du Bac français, qui est le seul écrit disponible nationalement, d'une certaine manière, et qui permet donc de juger tous les candidats selon un critère commun.

Je veux quand même dire que cette préoccupation n'est vraiment pas une préoccupation propre à Sciences Po, puisque si l'Éducation nationale a annoncé la semaine dernière qu'elle entendait rajouter à partir de 2027 un test de mathématiques en fin de première, c'est qu'en réalité tous les établissements d'enseignement supérieur sont confrontés à la même difficulté, qui est que les dossiers en contrôle continu sont difficiles à manier. Je veux juste dire qu'il n'y a pas une originalité de Sciences Po, mais c'est vrai que quand vous êtes une filière très sélective, c'est encore plus compliqué de gérer cette masse de bulletins. En réalité, nous avons essentiellement des candidats qui ont entre 16 et 20 dans toutes les matières, cela n'a donc rien d'évident de distinguer ces dossiers. Voilà où nous en sommes. Je vous dis tout cela vraiment en toute transparence.

Je veux juste dire aussi que ce n'est pas non plus un travail totalement en chambre. Nous avons parlé les uns et les autres avec beaucoup de directeurs d'établissements du secondaire, de professeurs du secondaire, d'étudiants, et je serais heureux d'avoir vos éventuelles observations, de proviseurs de lycée et de collègues d'autres établissements d'enseignement supérieur qui se posent aussi les mêmes types de questions, notamment quand ils sont sélectifs. Les autres établissements sélectifs ont bien souvent gardé des concours, ce qui n'est pas notre cas. C'est donc nous qui sommes finalement quasiment les plus percutés par ce Parcoursup très fortement teinté de contrôle continu. Pardon, j'ai été trop long, mais je veux juste conclure là-dessus. Encore une fois, ça n'était pas prévu comme ça. Il devait y avoir des épreuves de spécialité du Bac en mars de l'année du bac. Nous ne sommes donc pas en train de changer quelque chose qui était conçu comme ça à l'origine. Quand la réforme a été mise en place, les épreuves du Bac étaient censées avoir lieu en mars. Je veux juste qu'on ait bien en tête que la mise en œuvre de la réforme a été percutée par la deuxième réforme du Bac qui a déplacé les épreuves de mars à juin. Je crois qu'il y a eu une seule année où les épreuves ont eu lieu en mars, l'année dernière. Je sais que le sujet passionne et je continue à en parler, mais sachez que tout cela est fait dans l'intérêt de cette institution en tout cas.

Raphaël CHARPENTIER

Je vais peut-être prendre les dernières questions, d'ailleurs aussi du côté des autres communautés de Sciences Po. Mais avant de prendre une dernière série de questions, je voudrais préciser que chez nous aussi le sujet sera évidemment à l'ordre du jour du CVEF. Il le sera au prochain CVEF normalement, en décembre. Je parle sous le contrôle d'Anne-Solenne et de Louise. Nous aurons, à cette occasion, l'opportunité de faire nous aussi un certain nombre de remarques qui seront transmises au Conseil de l'Institut qui a lieu en général le lendemain ou le surlendemain du CVEF. Nous avons, de ce point de vue, une compétence, comme on sait le faire dans l'administration française, facultative obligatoire. C'est-à-dire qu'il est obligatoire de nous consulter, mais que l'administration est libre de suivre notre avis ou pas. Est-ce qu'il y a des dernières questions ? S'il y en a, je vais prendre une série et nous laisserons Luis VASSY répondre très rapidement puisque vous devez nous quitter, Monsieur le Directeur, d'ici peu de temps.

Mathilde PASERO

Je souhaitais rebondir sur cette question de la réforme des admissions. Avez-vous prévu d'intégrer l'avis des étudiants et des associations, comme SOS Sciences Po, à ce processus de réforme ? Ensuite, quand avez-vous prévu de l'annoncer aux élèves de terminale qui seraient concernés directement par cette réforme du processus des admissions ? Merci.

Mathis GROSSNICKEL

Je pense que nous regrettons vraiment de ne pas avoir été associés à cette réflexion plus tôt, notamment au sein de ce conseil qui est le Conseil de la vie étudiante et de la formation. Je pense que nous pouvons considérer que nous pouvons inclure aussi la question de l'admission à la formation, parce que l'admission a ensuite un impact sur la formation. Nous découvrons, un peu surpris, encore plus de nouveaux éléments. Nous avons commencé dans la presse, nous en découvrons encore aujourd'hui.

J'espère que le prochain Conseil ne fera pas seulement office de vote. Surtout s'il intervient le jour avant le CI, je ne suis pas sûr que nos propositions puissent vraiment être incluses dans ce travail. Nous regrettons donc vraiment de ne pas avoir été associés plus tôt, mais en tout cas, nous sommes disponibles dès maintenant pour travailler sur ces sujets, nous sommes motivés. Ce sont des questions qui nous semblent absolument essentielles.

Raphaël CHARPENTIER

Peut-être juste sur ce point, puisqu'il tient plutôt de l'organisation du CVEF, de toute façon, nous n'aurions pas pu être associés plus tôt en tant que Conseil. D'une part, parce que le renouvellement vient d'avoir lieu et que c'est notre première séance collectivement. D'autre part, parce que la première séance du Conseil avait eu lieu, je crois, une semaine ou quelques jours après votre arrivée, Monsieur le Directeur. Forcément, les choses, à ce moment-là, n'étaient pas lancées. Évidemment, nous aurons chacun et chacune l'occasion d'en débattre, de faire des remarques qui, je le sais, sont habituellement répercutées au CI. Ce sera notre rôle de faire en sorte qu'elles le soient. Par ailleurs, dès maintenant, nous pouvons collectivement ou individuellement faire un certain nombre de réflexions, les envoyer aux représentants de l'administration ici, les transmettre à Louise ou à moi pour ensuite qu'elles soient transmises, si vous préférez.

Élise GALY JAMMOU PREFONTAINE

Nous partageons la même opinion sur ce sujet au sein de NOVA. Nous souhaitons vraiment pouvoir travailler tous ensemble et collaborativement avec l'ensemble des élus sur ce sujet, parce que nous trouvons cela capital.

Pierre-Louis PERIN

C'est très bien d'avoir lancé cette réforme très rapidement, c'était sans doute grandement nécessaire et cela prendra effet, d'après ce que je comprends, dès la prochaine campagne de recrutement.

Luis VASSY

Sur le calendrier, en effet, dans mon esprit, 2025 est vraiment une année de transition, mais nous commençons à appliquer un certain nombre de nouveaux principes. Cela étant, je rejoins le sujet des élèves en terminale et de l'information. En réalité, c'est assez neutre d'un point de vue optique quand vous êtes élève en terminale, parce que les quatre blocs sont les mêmes, la manière dont vous les préparez est la même, les bulletins sont les mêmes, sauf que l'on retire les bulletins de seconde. Je pense qu'il faut quand même mesurer que nous ne sommes pas non plus dans un Big Bang des admissions en 2025, mais un début d'évolution qui permet d'envoyer un signal à l'extérieur que nous entendons un certain nombre des objections qui peuvent nous être faites, et elles sont après tout légitimes. Mais enfin, dans l'apparence, vous gardez les quatre blocs. Simplement, comme je le disais, nous rapprochons le bloc 3 du bloc 4, d'une certaine manière, en faisant de la lettre, c'est d'ailleurs peut-être plus intéressant, un élément d'échange avec le jury. Pour cela, il faut qu'elle soit disponible pour le jury. Au fond, pour l'élève de terminale, c'est la même chose que d'écrire la lettre.

Je crois que SOS Sciences Po a été évoquée. C'est donc l'association qui aide les étudiants à préparer. J'ai eu une discussion extrêmement intéressante avec Vladimir je crois, à Dijon, qui participe à ce dispositif, qui d'ailleurs en est issu et participe à la formation. Je l'ai donc d'abord remercié de son engagement en faveur de la diversité sociale et de la bonne prise en compte de Sciences Po dans l'ensemble des milieux sociaux. Après discussion, comme nous le faisons là, je crois qu'il a bien voulu noter aussi – c'était d'ailleurs un échange vraiment très positif et constructif – que pour la manière de préparer les étudiants, cela change quand même assez peu de choses. L'oral est très peu modifié ou pas du tout et la lettre reste, elle est simplement utilisée différemment. Pour vous, élèves de terminale, la manière de rentrer le dossier est relativement transparente. C'est nous qui gérons un peu différemment les données qui nous sont transmises.

Pour 2026, qui serait une réforme plus forte, nous avons tout le temps d'y travailler et si nous sommes sur un système pérenne, il faudra que nous regardions ensemble. Il faut aussi que nous regardions ce que les annonces de l'Éducation nationale, en termes de création de leurs propres nouveaux tests de fin de terminale, nous ouvrent comme possibilité de ne pas avoir à développer nos propres systèmes, si nous

estimons que l'Éducation nationale y répond dans la manière dont elle organise son évaluation du niveau des élèves de terminale.

Dans le même esprit de bienveillance, mais là ce ne sera pas pour 2025, j'ai vraiment envie que nous expertisions collectivement – j'y suis, à titre personnel, extrêmement favorable, même si je comprends la difficulté à le mettre en œuvre – la recréation d'une filière Bac +1, pour un nombre limité d'étudiants. Pourquoi ? Parce que je pense qu'une partie de l'hostilité que cristallise la procédure d'admission est liée au fait qu'elle est couperet, que c'est une fois pour toutes, donc si on n'y arrive pas une fois, on n'y arrive jamais concrètement, ce n'est que l'année du Bac. J'aimerais donc que nous nous interroguions sur un nombre limité de places, non pas en concurrence avec les Bac +0, mais à côté, ce qui permettrait de recruter à Bac +1 des élèves qui n'étaient pas prêts l'année du Bac, mais dont ce serait absolument le rêve et qui feraient une année de formation qui leur permettrait d'être au niveau de rentrer. Je dirais même que si on se débrouille bien, c'est une voie qui peut avoir une vocation sociale positive, puisqu'elle permettrait éventuellement à des élèves de terminale qui ne sont pas encore tout à fait au niveau pour rentrer à Sciences Po, au niveau que je souhaite le plus exigeant possible sur le plan scolaire, vous connaissez ma conviction dans ce domaine, de passer une année, mettons, comme c'était le cas auparavant, en hypokhâgne, à la fac, voire en math sup après tout, puis se rendre compte que finalement ce qu'on voulait faire, c'est Sciences Po. Si nous devons le faire, d'abord nous aurions tout le temps de le regarder parce que c'est vraiment pour 2026. J'aimerais quand même que nous puissions commencer à ouvrir cette voie, ne serait-ce qu'en termes de principes très généraux, ne serait-ce que pour que les élèves de terminale de cette année entendent que ce n'est pas la fin de leur vie s'ils ne l'ont pas cette année en Bac +0. Je sais qu'il y a plein de problèmes technico-juridiques à surmonter, nous avons plus d'un an pour le faire, donc tout va bien, nous allons y arriver, mais dans un monde idéal, je serais très favorable à cela. Mon idée étant vraiment à la fois d'assumer un niveau d'exigence très élevé, et en même temps de dédramatiser la procédure d'admission. Je pense que là, nous sommes dans un monde où notre procédure est vue comme peu claire, à tort ou à raison, et en revanche totalement dramatisée, puisque c'est une bonne fois pour toutes, on l'a ou on ne l'a pas.

Voilà l'état complet, je vous parle même de mes projets théoriques 2026. Je pense qu'à ce stade, je vous ai dit 100 % de ce que j'avais en tête. Sur les propositions, formellement, c'était difficile de parler au CVEF avant aujourd'hui du sujet admission, vous le reconnaîtrez. C'est un peu comme pour le Maroc, ne me faites pas des reproches auxquels je ne peux pas répondre. En revanche, il reste quand même un bon mois, nous continuons à travailler. Encore une fois, le COMAC, l'autre jour, a fait des propositions, des réflexions, puisque nous en avons parlé très librement, qui ont été extrêmement utiles. Je suppose qu'il y en aura demain aussi en CI. Dès lors que nous sommes quand même en train de toucher, sur le plan formel, à la marge, à la procédure, il est tout à fait temps de soumettre des idées, des critères ou des choses qui vous semblent importantes, y compris basés sur votre expérience personnelle, sur vos candidatures. J'en ai eu sur les campus en région. Certains syndicats, lors des entretiens que nous avons eus, m'en ont parlé. Je suis tout à fait prêt à recevoir des contributions et à intégrer les réflexions de tout le monde, autant que possible, dans ce cadre général qui est vraiment excellence scolaire, diversité sociale et bienveillance de notre procédure. Et avec un peu de chance, si nous arrivons à faire cela, réduire la pression sur le service des admissions. Alors, à court terme, c'est un peu de pression de travailler rapidement à changer les choses. En revanche, mettez-vous dans la peau de salariés ou d'un système qui reçoit 8 000 à 12 000 dossiers, selon la manière dont on compte, pour 1 000 places, dossiers qui, quand même, se ressemblent beaucoup les uns les autres du fait de ce que nous nous sommes dit sur le contrôle continu, peut-être qu'il y a une manière de faire un peu plus qualitative que d'absorber cette vague énorme de dossiers sans réussir à les distinguer, alors que l'on sait, quand on les regarde, je suppose, qu'on a à prendre des décisions qui concernent la vie de jeunes, qui déterminent une partie de leur existence. Il faut donc vraiment que notre système soit explicable, gérable et bienveillant.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup. Merci beaucoup, Luis, de votre présence ce matin.

Luis VASSY

Merci à tous.

Raphaël CHARPENTIER

Nous vous souhaitons une excellente journée et une bonne défense de nos projets dans l'appel à projets. Nous allons pouvoir continuer notre ordre du jour.

Luis VASSY

Envoyez-moi des propositions sur les admissions, il est tout à fait temps, et j'y serai vraiment attentif. Ce n'est pas une pétition de principe.

Raphaël CHARPENTIER

Merci encore. C'est un des premiers sujets, Louise, auquel aussi nous pourrions tous deux veiller, la bonne association de notre Conseil et des conseils aux réflexions autour de la réforme en cours.

Nous allons pouvoir continuer l'ordre du jour. Il y a encore quelques votes à faire, puisque quand on est élu du Conseil, il existe un certain nombre de sous-conseils et de sections auxquelles nous pouvons participer. Je vais un tout petit peu changer l'ordre du jour pour laisser Monsieur Léonard GOURINAT s'exprimer, puisque vous attendez, et je sais que vous avez une obligation juste derrière, sur ce qu'est la section disciplinaire dans laquelle un certain nombre d'entre nous seront amenés à siéger.

III. POINT D'INFORMATION RELATIF À LA COMPOSITION DES SECTIONS DISCIPLINAIRES

Léonard GOURINAT

Merci beaucoup. Voici donc un court exposé sur ce que sont les sections disciplinaires au sein de l'établissement. Les sections disciplinaires sont régies par le Code de l'éducation et, de manière plus spécifique, également par le décret de 2016 qui porte statuts de l'IEP de Paris. Il existe deux sections disciplinaires distinctes au sein de l'établissement : une section disciplinaire qui est compétente à l'égard des usagers du service public de l'enseignement supérieur, c'est à dire des étudiants, et une autre section disciplinaire qui est compétente, elle, à l'égard des enseignants. La section disciplinaire compétente à l'égard des usagers est régie par l'article 27 des statuts de l'IEP de Paris. Celle qui est compétente à l'égard des enseignants est régie par l'article 26. Pour ce qui concerne l'enjeu de l'élection des membres, il y a des dispositions communes relatives à l'élection des membres de ces deux organes administratifs ou juridictions qui sont prévues à l'article 28 des statuts de l'IEP de Paris.

La section disciplinaire qui est compétente à l'égard des usagers est un organe administratif collégial spécifique que nous trouvons dans tous les établissements d'enseignement supérieur. Son fonctionnement, je l'ai dit, est encadré à la fois par le Code de l'éducation et régi aussi, pour ce qui nous concerne, par le décret de 2016 qui porte statuts de l'IEP de Paris. Il est important de préciser que les sections disciplinaires sont des organes indépendants de la direction de l'établissement. Cette section disciplinaire usagers est là, évidemment, pour sanctionner des faits qui seraient de nature à contrevenir aux chartes et règlements qui s'appliquent aux usagers du service de l'enseignement public supérieur. Cela va des infractions telles que la fraude aux examens, le plagiat ou tout autre comportement susceptible, pour citer le Code de l'éducation, de porter atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'établissement.

La composition de la section disciplinaire qui est compétente à l'égard des usagers est prévue spécifiquement par l'article 27 du décret de 2016 qui porte statuts de l'IEP de Paris. Notre section disciplinaire usagers est constituée de dix membres. Elle comprend quatre enseignants et enseignantes ou chercheurs et chercheuses, quatre usagers, c'est-à-dire quatre étudiants, et deux représentants du personnel de la FNSP. Le mode de désignation est commun aux deux sections disciplinaires et régi par l'article 28 des statuts de l'IEP de Paris qui prévoit que les membres sont élus par et parmi les représentants élus des enseignants et enseignantes, des chercheurs et chercheuses, des assistants et assistantes de recherche postdoctorants, des personnels et des étudiants et étudiantes au Conseil de l'Institut, au Conseil scientifique et au Conseil de la vie étudiante et de la formation, au scrutin majoritaire à deux tours, à bulletin secret. Ces membres demeurent en fonction jusqu'à la désignation de leur successeur.

Quelques mots à présent sur l'autre section disciplinaire, la section disciplinaire qui est compétente à l'égard des enseignants, des chercheurs et des assistants de recherche postdoctorants. Cette section

disciplinaire, pour sa part, comprend, au terme des statuts de l'IEP de Paris, pour la première catégorie, quatre professeurs des universités et personnels assimilés ou enseignants et chercheurs de même niveau de la FNSP qui assurent un enseignement ou mènent des activités de recherche à l'IEP de Paris ou dans des unités de recherche auxquelles l'Institut participe. Ensuite, pour la deuxième catégorie, deux maîtres de conférences et personnels assimilés ou enseignants et chercheurs de même niveau de la FNSP qui assurent un enseignement ou mènent des activités de recherche à l'IEP de Paris ou dans des unités de recherche auxquelles l'Institut participe. Troisième catégorie – il existe quatre catégories –, deux autres personnes assurant un enseignement. Quatrièmement, enfin, un assistant de recherche postdoctorant.

Il est important de souligner que dans les deux cas, dans les deux sections disciplinaires, ne peut être président de la section disciplinaire qu'un membre appartenant à la première catégorie. Dans le cas de la section usagers, ce sont ceux qui appartiennent à la catégorie enseignants, enseignantes ou chercheurs et chercheuses, comme pour la section disciplinaire enseignants.

Il y a une obligation de confidentialité qui s'applique aux membres de ces instances ainsi qu'aux personnes assurant le secrétariat de ces sections disciplinaires. Cette obligation s'applique évidemment à toute la procédure, aux opérations d'instruction et également aux débats relatifs aux affaires qui sont examinées.

Je suis désolé, c'était un petit peu aride, mais souvent le droit l'est un peu. Je suis à votre disposition pour toute question.

Laurent GAYER

Bonjour. Merci pour cette présentation très complète et très instructive. J'avais simplement une petite question factuelle sur la composition de la section disciplinaire considérant les usagers étudiants. Lorsque vous parlez d'enseignants, est-ce que ce sont exclusivement les membres de la faculté permanente ou est-ce que c'est étendu aux enseignants vacataires ?

Florence DANTON

Cette question n'a pas directement à voir avec le sujet de l'élection à venir des représentants à la section disciplinaire. C'est une question qui est toujours le même point pour nous, qui est un point d'alerte sur la section disciplinaire qui est compétente à l'égard des usagers, sur le nombre des représentants qui la compose, d'une part, et sur son périmètre, d'autre part. Nous avons déjà eu l'occasion d'aborder ce sujet lors de précédents conseils et nous voudrions remettre l'accent sur le fait qu'il y a une nécessité, à notre sens, à réformer sans doute l'article 27 sur le nombre et la composition, également sur le périmètre qui est attribué à cette section. Encore une fois, nous avons vu, lors de la dernière mandature, que l'on aboutissait souvent à des encombrements. Les dossiers sont très nombreux, de plus en plus nombreux, et les membres, de plus en plus, ne se sentent pas assez nombreux, sans doute, pour traiter l'ensemble des demandes. Une réflexion est donc vraiment demandée sur ce sujet. Si nous pouvons aller vers une réforme qui permette d'avoir plus de confort pour les membres de la section, ce serait sans doute quelque chose d'assez appréciable. Merci.

Louise WAGENER

Je voulais juste appuyer ce qu'a dit Madame DANTON, parce que c'est tout à fait juste, et nous demandons ça depuis plusieurs années, à ce que le décret soit peut-être revu. D'autant que ce sont des sujets lourds et des dossiers importants. Il ne faut pas oublier que devant nous, en section disciplinaire, nous avons un peu l'avenir universitaire de certaines personnes. Cet avenir-là et ces questions-là doivent être pris vraiment avec le plus grand des sérieux et ce n'est pas en étant surchargés de travail que nous pouvons prendre ces dossiers-là avec le plus grand des sérieux. Même pour les personnes qui siègent en section disciplinaire, ce n'est pas agréable non plus d'être complètement surchargées en permanence. D'autant que, comme l'a rappelé Madame DANTON, en ce moment, nous voyons quand même une augmentation exponentielle des dossiers en section disciplinaire.

Léonard GOURINAT

Sur le statut, l'article 27 dispose bien que la section disciplinaire usagers comprend quatre enseignants-chercheurs. Ce sont donc bien les enseignants, les personnes qui enseignent. Sur la question plus particulière de Madame DANTON et qui a été reprise par Madame WAGENER, relative au nombre de membres de la section disciplinaire étudiants, effectivement, notre section disciplinaire usagers compte

dix membres. Ce nombre-là est fixé par nos statuts, c'est-à-dire par un décret pris en conseil d'État. L'éventuelle modification, que constituerait l'augmentation de ce nombre, devrait donc passer par le même véhicule. Autrement dit, nous ne pouvons pas décider de manière souple et à court terme, cela doit suivre une procédure de modification spécifique, celle du décret. Mais c'est une possibilité juridique qui existe, en effet.

Jérôme MICHEL

Pour la commission disciplinaire concernant les enseignants, pourquoi n'y a-t-il pas de représentants autres que des personnes du corps enseignant comme des salariés ? Pourquoi est-ce que ce ne sont que des professeurs et des enseignants ?

Léonard GOURINAT

C'est une bonne question.

Raphaël CHARPENTIER

J'y suis et confirme qu'il n'y en a pas.

Léonard GOURINAT

Je n'ai pas la réponse exacte. Je pense qu'il y a sans doute une intention du législateur qui est celle d'organiser le fait d'être jugé par ses pairs.

Sandrine LEFRANC

D'où l'expression qui est l'entre-soi.

Léonard GOURINAT

Alors c'est un point qui est commun à différentes formes de juridiction. Les sections disciplinaires enseignants des établissements d'enseignement supérieur n'ont pas le monopole précisément de cette façon d'être jugé par ses pairs, c'est le cas d'autres professions, je pense que c'est l'esprit dans lequel la disposition a dû être rédigée.

Jérôme MICHEL

C'est un peu délicat, parce qu'on peut comprendre entre les pairs, c'est-à-dire effectivement sur le savoir, notamment. J'imagine que ce sont des commissions qui abordent des VSS ou toute autre chose. Donc là, cela concerne toute la population de Sciences Po. Pourquoi dès lors n'y a-t-il pas des représentants des salariés, des étudiants ou autres dans ce genre de cas ?

Raphaël CHARPENTIER

La question est peut-être d'où vient la règle de droit. Est-ce que c'est le Code de l'éducation ? Est-ce que c'est Sciences Po qui l'impose ?

Léonard GOURINAT

C'est le Code de l'éducation. C'est évidemment le Code de l'éducation.

Raphaël CHARPENTIER

Je le constate d'ailleurs en étant membre de cette commission, je n'ai été appelé à siéger que quand il s'agissait d'enseignants vacataires ou de chargés d'enseignement qui étaient devant. Quand il s'agit de membres de la faculté permanente, c'est entre membres de la faculté permanente.

Henri BERGERON

Simplement, sans défendre ce système, c'est un système qu'on voit chez les médecins.

Lino BATTIN

Pour revenir sur la logique d'être jugé par ses pairs, je ne comprends alors pas pourquoi, dans les sections disciplinaires qui jugent les étudiants, il n'y a pas que des représentants des étudiants, par exemple.

Léonard GOURINAT

Je n'ai pas la réponse. Je pense qu'il faut se référer au Code de l'éducation et sans doute aux débats parlementaires qui ont dû avoir lieu.

Henri BERGERON

En tant que sociologue des professions, la sociologie des professions apporte possiblement comme réponse que seules les professions autonomes sont des professions qui sont jugées, donc avocats, architectes, médecins, enseignants-chercheurs.

Léonard GOURINAT

Peut-être pour compléter, depuis la réforme de 2020, sauf erreur, la section disciplinaire usagers n'est plus une juridiction spécifiquement. C'est un organe indépendant dont les décisions sont susceptibles de recours devant le tribunal administratif. Alors que la section disciplinaire enseignants, elle, est restée une juridiction au sens administratif dont les décisions sont susceptibles de recours devant le CNESER. Par ailleurs, effectivement, il existe une différence de statuts. Puisque nous parlons des étudiants, les étudiants sont susceptibles de relever de la compétence de leur section disciplinaire en tant qu'usagers alors qu'effectivement les enseignants le sont au titre de leur statut d'enseignant qui n'est pas le même et dont les caractéristiques sont assez différentes.

Raphaël CHARPENTIER

Par ailleurs, il s'agit d'un débat en soi philosophiquement intéressant, mais sur lequel nous n'avons en l'espèce aucune prise puisqu'il s'agit du droit. Si nous sommes tous élus à l'Assemblée nationale d'ici une prochaine dissolution, ce qui peut ne pas tarder, nous aurons l'occasion éventuellement d'amener le sujet, mais là, en l'espèce, nous ne pouvons pas le faire.

Louise WAGENER

Pour les salariés, comment est-ce que cela se passe en ce qui concerne les sanctions disciplinaires, notamment ? Enfin, je ne sais pas si on appelle ça sanctions disciplinaires.

Léonard GOURINAT

Les salariés de droit privé sont soumis aux dispositions du droit social, du droit du travail, et s'ils n'ont pas le statut d'enseignant, précisément, ils ne relèvent pas de la section disciplinaire enseignants.

Raphaël CHARPENTIER

Je vous remercie. Il s'agira d'un vote qui aura lieu dans quelques semaines et auquel chaque communauté élit ses membres. Nous allons passer cette fois non pas à un point d'information, mais au vote et à l'élection des membres de la Commission de la vie étudiante.

IV. ÉLECTION D'UNE REPRÉSENTANTE OU D'UN REPRÉSENTANT DES ÉLU(E)S ÉTUDIANT(E)S ET D'UNE REPRÉSENTANTE OU D'UN REPRÉSENTANT DES ÉLU(E)S DU PERSONNEL POUR LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE (CVE) (VOTE)

Raphaël CHARPENTIER

Baptiste, pour nous présenter en quelques mots la Commission de la vie étudiante.

Baptiste VIVIEN

Avec plaisir, Monsieur le Président. La Commission de la vie étudiante est constituée de cinq personnes, cinq représentants parmi vous. Le représentant ou la représentante président enseignant, président ou présidente étudiant, plus un étudiant, un second représentant enseignant et un représentant ou une représentante des salariés. Elle se réunit en amont de chaque Conseil pour instruire un certain nombre de dossiers en relation avec la vie étudiante, bien sûr, et la vie associative en particulier. Par exemple des demandes de subvention des associations, des questions de dérogation éventuellement, notamment à l'article 13 du statut des associations reconnues, si jamais un point est à étudier ou qu'une association

demanderait son statut moyennant un point qui ne serait pas forcément validé, nous pouvons en débattre aussi au sein de cette commission. Et puis éventuellement aussi toute proposition aux demandes de sanctions en vertu de l'article 18. J'officie pour ma part en qualité de secrétaire, je convoque, j'invite, je mets les dossiers au débat et je peux apporter des conseils sur les associations.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup. C'est vraiment au cœur de notre activité puisque, pour 95 % des dossiers examinés, il s'agit de donner des subventions aux associations et aux projets associatifs, donc de leur permettre de vivre en respectant aussi un certain nombre de règles que nous avons, de manière presque jurisprudentielle, établies, notamment une association la plus large possible des publics et pas seulement des événements d'entre-soi. Également, depuis quelques années, un attachement au bilan carbone et à la transition écologique dans les projets qui sont menés.

Il y a donc deux membres de cette CVE à élire, un membre étudiant, étudiante et un membre salarié. Si vous le voulez bien, nous allons commencer par vous, vous êtes en face de moi, les étudiants. Est-ce qu'il y a des candidats ? Madame GALY JAMMOU PREFONTAINE. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Non. Il y a donc un suspense insoutenable. Est-ce que néanmoins nous devons procéder à un vote par bulletin secret ? Ismahane y tient, nous allons donc faire un vote par bulletin secret par les élus étudiants. Vous avez donc le choix de noter le nom d'Élise GALY JAMMOU PREFONTAINE ou éventuellement de ne pas noter de nom.

Ismahane GASMI

Madame GALY, vote blanc, vote blanc, Madame GALY, Madame GALY, Madame GALY, blanc, Madame GALY.

Raphaël CHARPENTIER

À l'unanimité des voix exprimées, Madame GALY, vous êtes donc élue, au terme d'un suspense insoutenable, membre de cette commission. Félicitations.

Applaudissements

Le Conseil élit Madame Élise GALY JAMMOU PREFONTAINE membre de la Commission de la vie étudiante par 5 voix pour et 3 votes blancs.

Raphaël CHARPENTIER

Nous aurons une première réunion début décembre, si mes souvenirs sont exacts, le 2 décembre, date en la mémoire de l'Empereur – (*rires*). Le 2 décembre, j'ai des automatismes.

Nous allons maintenant passer côté salariés, où il y a également un membre élu. Est-ce qu'il y a un ou des candidats ? Madame DANTON est donc l'unique candidate. Nous allons procéder aussi à un vote par bulletin secret. La confidentialité du vote sera totale – (*rires*).

Ismahane GASMI

Madame DANTON et Madame DANTON.

Raphaël CHARPENTIER

Quelle surprise !

Applaudissements

Le Conseil élit Madame Florence DANTON membre de la Commission de la vie étudiante par 2 voix.

Raphaël CHARPENTIER

Nous en avons fini pour les votes concernant les personnes. Nous avons encore un certain nombre de votes à réaliser. Un premier qui concerne l'adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 9 septembre.

V. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2024 (VOTE)

Raphaël CHARPENTIER

Chacun est appelé à voter, même ceux qui n'étaient pas membres du Conseil avant. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ? Sinon, je vous propose de le mettre aux voix. Qui est pour son adoption ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est donc adopté. Je vous remercie.

Un point de procédure qui avait été envisagé à la fin de la précédente mandature en ce qui concerne le dépôt de motions, c'est-à-dire que le dépôt de motions devant le Conseil est de droit et c'est tout à fait normal, chacun peut le faire, simplement nous avons, depuis un certain temps, toujours manqué de règles et de formalisme pour décider de quand et comment ces motions pourraient être déposées. Nous en avons discuté en réunion de bureau juste avant et nous vous proposons de le mettre au débat et éventuellement aux voix si un consensus existe que pour qu'une motion puisse être examinée et adoptée, elle doit avoir été déposée 48 heures avant le Conseil et que si elle n'intervient pas dans les 48 heures qui précèdent, son acceptation à la discussion devant notre instance est soumise à l'approbation du bureau, c'est-à-dire des coprésidents. Cette décision qui, en réalité, formalise un tout petit peu ce qui a été l'usage, d'une part, est-ce qu'elle vous semble claire ? Est-ce qu'il y a des questions, des débats, des remarques, des oppositions ?

Pierre-Louis PERIN

Pardon, Monsieur le Président, je n'ai pas très bien compris. C'est 48 heures avant ou avec l'accord du bureau ?

Raphaël CHARPENTIER

C'est de droit 48 heures avant et si 24 heures avant arrive un événement qui impose, pour un certain nombre d'étudiants, de salariés, d'enseignants, de faire une motion, dans ce cas-là, sa discussion est soumise à l'approbation du bureau.

Mathis GROSSNICKEL

Ces motions, à qui s'adressent-elles précisément ? Est-ce que ce sont des motions internes ou est-ce que cela peut être des motions externes ? Par exemple, peut-on voter une motion pour réformer la section disciplinaire, pour exprimer un vœu officiel du Conseil ?

Raphaël CHARPENTIER

Tout est possible. Nous avons toujours été assez larges de ce point de vue là, même s'il est vrai que jusqu'ici, quand il y a eu des motions, c'était plutôt en réaction souvent à un événement, à quelque chose. Après, cela peut être évidemment un vœu du Conseil, sachant qu'il y a également la possibilité, pour chacune et chacun, en fin de Conseil, nous avons la partie « questions diverses », comme vous le savez, qui permet d'aborder tout point qui n'était pas présent à l'ordre du jour. Évidemment, nous invitons aussi chacune et chacun à nous faire part de leurs desiderata sur des points qu'ils voudraient spécifiquement voir inscrits à l'ordre du jour, et nous pourrions le transmettre et essayer de les avoir dans nos séances. Vous voyez que nous avons toujours un petit problème de timing, il est déjà 10 h 11, et nous savons que les choses ont toujours tendance à aller plus loin, nous ne pouvons pas toujours avoir des ordres du jour extrêmement denses. En tout cas, nous essayons d'avoir les points le plus rapidement possible. Est-ce qu'il y a de nouvelles remarques là-dessus ? Si ça vous va, je vous propose de le soumettre au vote. Qui est pour cette organisation concernant les motions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Nous l'adoptons et je vous remercie.

Nous allons pouvoir passer maintenant à la reconnaissance des associations étudiantes. Baptiste, je vous laisse la parole.

Le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2024 à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention).

VI. RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES (VOTE)

Baptiste VIVIEN

Merci. Si vous voulez bien, je vais faire une toute petite introduction pour rappeler, au cas où, s'il était besoin, les différentes typologies d'associations. Il existe les initiatives étudiantes, les associations reconnues, les permanentes et les représentatives. Les reconnues sont régies notamment par l'article 13 du règlement de la vie étudiante qui détermine un certain nombre de critères qui sont à remplir pour pouvoir bénéficier de ce statut qui court ensuite sur deux années universitaires. C'est-à-dire qu'une association peut demander justement sa reconnaissance tout au long de l'année, mais si elle la reçoit, par exemple, en avril, ça durera l'année universitaire, donc jusqu'à l'été qui suit.

Pour cette fois, je vous propose vingt-quatre associations qui sont soit des renouvellements d'associations qui avaient déjà le statut et qui sont arrivées au terme de leurs deux ans, soit une première pour des initiatives qui ont donc été initiatives précédemment, l'année précédente en général, et qui demandent leur reconnaissance pour les deux ans à venir. Elles sont donc devenues aussi associations déclarées en préfecture. Dix-sept renouvellements, sept premières demandes. La liste était jointe aux documents que je vous ai transmis. Là, en revanche, je ne vais pas entrer dans le détail, mais si vous avez des questions, je suis à votre disposition, bien entendu.

Raphaël CHARPENTIER

Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions ? Peut-être des questions sur la procédure, puisque pour un certain nombre d'entre nous, c'est la première fois. Si certaines ou certains ne sont peut-être pas à l'aise ou parfaitement au courant de la manière dont les associations et les initiatives sont déposées, reconnues.

Jérôme MICHEL

Excusez-moi si ça prend du temps, mais j'aimerais bien savoir comment une association se manifeste.

Baptiste VIVIEN

Comme je le disais, dans la typologie, il y a les initiatives étudiantes. Les initiatives sont des projets qui sont libres et qui n'ont pas la nécessité d'être déclarées en préfecture, donc qui n'ont pas le besoin d'être loi 1901, d'être une association. Ce qui veut dire que ça donne aux étudiants la liberté de monter un projet très rapidement, à deux ou même seul, en réaction à une actualité, à un sujet qu'ils souhaitent mettre en avant ou parce qu'ils sont là juste un semestre et qu'ils aimeraient réaliser quelque chose sur ce semestre. Ça, évidemment, c'est soumis chaque semestre à une campagne, à un vote entre pairs. Ce sont les étudiants qui votent entre eux sur les campus. Les initiatives sélectionnées bénéficient de la possibilité, sur l'année ou sur le semestre, en fonction de la période où elles sont sélectionnées, de bénéficier d'un soutien de la vie étudiante, des campus, logistique ou financier notamment, mais aussi possiblement, des appuis de gestion de projet avec l'équipe de la vie étudiante. Cela fait, l'année suivante, ces projets, s'ils se pérennisent, peuvent demander à devenir une association reconnue. Pour cela, elles doivent remplir un certain nombre de critères qui sont énumérés à l'article 13 du règlement de la vie étudiante et qui vont lui permettre d'avoir les mêmes possibilités, la même accessibilité, mais sur deux ans. Elle n'aura pas besoin de se représenter. Néanmoins, ça doit être une association loi 1901, déposée en préfecture, avec des statuts, avec un bureau, avec un compte bancaire – même s'il n'est pas obligatoire, il est recommandé. Les associations font la demande auprès des campus, en général, ou de la direction de la vie étudiante. Mes collègues en charge de la vie étudiante étudient un formulaire que nous donnons aux associations. Les associations remplissent ce formulaire pour transmettre toutes les données qui sont nécessaires, la liste de leur bureau, de leur instance dirigeante, l'assurance en responsabilité civile à jour sur l'année. Nous vérifions donc évidemment s'ils ont bien été initiatives étudiantes sélectionnées au moins l'année précédente ou dans les deux ans, etc. Il y a donc un certain nombre de critères qui sont énumérés à l'article 13, comme je le disais. Quand tout cela est valide, je porte à la connaissance du Conseil, via ce document, la liste des associations avec quelques éléments qui précisent l'objet social de l'association, sa composition, son budget relatif. La commission intervient éventuellement, on en parlait tout à l'heure, si un des critères n'est pas rempli mais que nous estimons que potentiellement l'association peut aussi bénéficier de ce statut et qu'à la rigueur, nous lui donnerons un temps pour accéder à ce critère ou même peut-être lui délivrer une dérogation.

Raphaël CHARPENTIER

Je n'ai pas de souvenirs de cas où nous avons refusé une dérogation à une association.

Baptiste VIVIEN

Je n'en ai jamais vu non plus.

Raphaël CHARPENTIER

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Nous allons pouvoir procéder au vote. Je vous indique également que, en réalité, quand l'ordre du jour a été fixé, nous n'étions pas sûrs que Luis VASSY pourrait être présent. Les choses ont un peu débordé, nous devons donc présenter l'enquête insertion la fois prochaine, en décembre, ce qui nous libère dans moins de temps et fera un ensemble très cohérent avec admission d'un côté, insertion de l'autre. Nous ferons les deux bouts de la scolarité. Je place au vote la reconnaissance des associations. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté. Je vous remercie. Enfin, avant les questions diverses, les conventions annuelles des associations permanentes.

Le conseil accorde la qualité d'associations étudiantes reconnues à ces associations à l'unanimité.

VII. VALIDATION DES CONVENTIONS ANNUELLES 2024-2025 DES ASSOCIATIONS PERMANENTES (VOTE)

Baptiste VIVIEN

Les associations permanentes sont des associations qui entrent en convention avec Sciences Po, parce que Sciences Po va considérer aussi que cette association, de par son objet, a un potentiel d'un certain nombre de missions qui peuvent être dévolues à l'ensemble de la communauté, sur de l'intégration, sur de l'accompagnement, sur des formations. Nous avons à ce jour, au sein de l'Institution, trente-huit associations permanentes, tous campus confondus. Ces associations sont soit sur un campus, soit au sein d'une école, ou bien, plus généralement sur le campus de Paris, et dans ces cas-là en lien avec nous, la direction de la vie étudiante, et elles peuvent s'étendre aussi sur d'autres campus. Cette fois-ci, sont soumises à votre vote sept conventions. La difficulté – et c'est pourquoi nous en égrenons un peu tout au long et parfois ça arrive même tardivement, c'est un peu étonnant – c'est de parvenir à constituer les éléments de cette délégation quand une association a du mal à faire sa passation. Parfois, à obtenir des documents antérieurs qui nous permettent aussi de discuter sur leur bilan qui a été fait, puis qu'elles construisent leur prévisionnel. Tout cela, ça prend parfois du temps, ce qui explique que nous allons vous présenter encore des conventions en décembre, voire parfois en janvier ou février, même si sur certains campus, parfois, le cycle est décalé. Là, nous avons sept associations, trois sur des campus, deux sur Menton, une sur Reims et quatre sur Paris. Ce que je présente dans ce document à chaque fois, c'est très simplement ce qui est susceptible de changer dans la convention. Tout le reste, la convention, nous n'allons pas vous la faire lire à chaque fois. C'est la délégation de mission qui a été discutée entre les représentants des bureaux et les représentants de la vie étudiante, soit mes collègues en campus pour les associations de campus, soit des responsables pédagogiques ou directeurs d'école pour les écoles, soit directement avec nous. Il y a ces éléments et la dotation qui ont aussi été discutés en accord avec l'association et les membres de l'association, dotation qui est destinée à permettre à l'association d'appliquer la délégation d'objectifs qui lui sont donnés. Nous avons éventuellement les ressources qui sont aussi ajoutées quand il s'agit d'un local, quand il s'agit d'une boîte aux lettres, ou bien encore d'une salle de rangement, des choses comme ça. De la même manière, si vous avez des questions, si vous avez observé des choses qui vous questionnent, je suis à votre disposition.

Mathis GROSSNICKEL

Juste une petite remarque pour tous les membres du conseil. Justement, ces associations dépendent vraiment des financements que Sciences Po leur donne. Je souhaitais rappeler cela, ce sont vraiment des choses très importantes, surtout dans un contexte où les associations commencent à avoir des difficultés aussi pour se financer autrement. Certaines associations nous ont fait part de leur difficulté d'obtenir des financements extérieurs qu'elles pouvaient obtenir précédemment, ce qui complique aujourd'hui un peu

l'activité étudiante et l'activité des associations. Je voulais rappeler vraiment l'importance de cette dotation de Sciences Po aux associations. Merci.

Baptiste VIVIEN

Vous avez tout à fait raison. Je précise que la dotation qui est transmise par ce Conseil, c'est aussi pour permettre que cette délégation de mission ait lieu, que toutes ces missions soient faites. Si l'association veut faire autre chose, aller beaucoup plus loin ou faire des projets qui lui sont propres, là, évidemment, nous allons l'inviter à trouver des fonds complémentaires. Nous, nous venons en soutien d'objectifs qui vont pour l'essentiel à la communauté étudiante et vers les étudiants en majorité.

Raphaël CHARPENTIER

Bien. Merci beaucoup. Nous allons pouvoir procéder au vote. Qui approuve les conventions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elles sont donc adoptées à l'unanimité.

Le conseil valide les conventions à l'unanimité.

VIII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Raphaël CHARPENTIER

Avant de nous quitter, y a-t-il des questions diverses ?

Lino BATTIN

J'aimerais juste rappeler un point qui a été discuté, si j'ai bien compris, lors de précédentes assemblées. Selon le Code de l'éducation, l'article L611-11, les établissements d'enseignement supérieur ont l'obligation de prévoir des aménagements dans l'organisation et le déroulement des études et des droits spécifiques liés à l'exercice de responsabilités particulières. J'aimerais rappeler que, si j'ai bien compris de nouveau, ce Conseil et la direction, notamment Pierre CATALAN, qui n'est malheureusement pas là, se sont engagés à la création d'un statut étudiant salarié, et notamment à la création d'un groupe de travail sur ce sujet-là. J'ai l'extrait ici, Pierre CATALAN s'est engagé à la création d'un groupe de travail avec un horizon janvier-février, pour essayer d'aboutir, je cite, « à quelque chose mis en place pour la rentrée 2025 ».

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup.

Élise GALY JAMMOU PREFONTAINE

C'était juste pour préciser que le groupe de travail a été lancé par les étudiants, et nous l'avons nous-mêmes fixé à l'ordre du jour, ça en était donc resté là. Nous avons présenté ce groupe de travail que je vous souhaite de lire, parce que c'est un travail remarquable, qui montre que l'ensemble des élus étudiants sont mobilisés sur ce sujet, et que c'est un sujet qui avance de la volonté des étudiants. Bien évidemment, nous sommes là, et dans les prochaines sessions, nous allons continuer à mettre cela en forme, et au plaisir de travailler tous ensemble pour continuer ce travail de la dernière mandature dans cette nouvelle mandature. Merci beaucoup. C'est vraiment un sujet pris par les étudiants.

Sandrine LEFRANC

Une question très brève, qui a été évoquée au sujet de la réforme de l'admission, sur l'alignement des calendriers entre ce Conseil et le CI. Est-ce que c'est toujours du jour au lendemain ? Aurons-nous parfois un peu de temps pour être entendus ?

Raphaël CHARPENTIER

Nous allons répondre peut-être d'abord aux questions des étudiants, puis à celle de Madame LEFRANC sur le calendrier.

Kate VIVIAN

Je n'ai pas grand-chose à ajouter par rapport à votre intervention, Élise, mais c'est juste pour préciser que nous ne nous sommes pas engagés à la création du statut, mais bien au groupe de travail pour y travailler. C'est simplement pour clarifier, puisque tout sera sur le PV, pour ne pas que l'on cite Pierre CATALAN autrement que ce qu'il a dit.

Anne-Solenne DE ROUX

En ce qui concerne le calendrier, je parle sous le contrôle d'Ismahane, il y avait souvent une semaine, voire deux entre le CVEF et le CI. Nous avons dû procéder à une modification pour celui de décembre, mais normalement, je pense, Ismahane, que pour le printemps, il y a une semaine entre les deux.

Ismahane GASMI

Oui, là, c'est exceptionnel, car c'est la première séance après les élections. Pour décembre, le CI était prévu le 17, nous l'avons avancé, du coup, malheureusement, il est le lendemain du CVEF, mais généralement, il y a bien deux ou trois semaines d'intervalle.

Louise WAGENER

On nous a remonté, depuis le début de l'année, qu'apparemment, il y a de moins en moins de barquettes Crous à la cafétéria. Est-ce qu'il y a quelque chose de prévu ? Discuter avec le Crous, peut-être, parce que c'est quand même embêtant pour les boursiers qui ne peuvent plus bénéficier de ces barquettes, qui doivent prendre le sandwich qui est un peu plus cher, qui est moins nourrissant, et ainsi de suite.

Élise GALY JAMMOU PREFONTAINE

Pour compléter ce que Louise dit, nous avons aussi remarqué que les menus pour les boursiers n'étaient pas les mêmes selon le Crous de Saint-Thomas et celui de Saint-Guillaume, et ça a été un peu compliqué pour certains. Nous voulions voir s'il y avait bien l'uniformisation du menu.

Raphaël CHARPENTIER

Est-ce qu'il y aura une dernière question ?

Mathilde PASERO

J'avais une question concernant les salles de repos. Il y en avait une l'année dernière sur le campus de Saint-Thomas qui n'existe plus. C'est encore une demande des étudiants, nous souhaitons donc savoir si c'est quelque chose qui va être renouvelé ou non. Merci.

Kate VIVIAN

Merci beaucoup pour ces questions. Sur le Crous, effectivement, en début d'année, l'offre n'était pas adaptée à la demande, en quelque sorte. La direction des services et des moyens généraux a été en lien très rapidement avec le Crous. Normalement, ça a repris à la hausse. En tout cas, le point a été mis à l'ordre du jour et tout le monde a constaté qu'il y avait un décalage. Le sujet est donc pris au sérieux et normalement la situation doit se rétablir. Si ce n'est pas le cas, vous n'hésitez pas à nous le faire savoir en temps réel. Sur la différence des menus, je ne suis pas certaine de comprendre, s'agit-il du contenu ou du prix ?

Élise GALY JAMMOU PREFONTAINE

C'est le contenu. Nous avons réalisé que, dans certains Crous, il y avait plus de choix dans les sandwiches pour le 1 euro, et dans l'autre, ce n'était pas le cas. C'était donc pour, justement, uniformiser cela.

Kate VIVIAN

Très bien. Le point est pris. Je n'ai pas de réponse tout de suite, mais c'est effectivement important que sur tous les sites, il y ait une diversité d'offres et de qualité. Nous allons remonter le point. Sur la question de la salle, il s'agissait en réalité d'une salle de sieste, et pas de repos, qui avait été portée par une initiative étudiante il y a quelques années, qui était arrivée en haut des votes cette année-là. C'est vous dire que les préoccupations ont sans doute changé ou la situation géopolitique a changé. Cette salle de sieste, effectivement, était très, très peu utilisée depuis sa création. Elle était petite, nous avions des

retours qui n'étaient quand même pas très favorables sur son hygiène, de la part des étudiants eux-mêmes, je précise, sur sa qualité, sur le fait que les étudiants aient envie d'y aller. Après, c'est difficile de faire une enquête très qualitative sur un objet comme celui-ci. En tout cas, effectivement, la salle a été redonnée à une autre utilisation en début d'année. C'est un sujet que nous pouvons remettre à l'ordre du jour. Je comprends l'utilité d'un espace de repos, pas forcément de sieste, mais un espace qui soit calme, qui permette de se retirer un tout petit peu de la vie active et dynamique du campus. Nous pouvons donc en reparler. La question des espaces disponibles, comme vous le savez, est toujours un sujet. En tout cas, il n'y avait pas une volonté de dire que ça n'était pas une utilité, simplement que ce lieu-là n'était plus tellement adapté de l'avis assez général, en tout cas de la communauté étudiante, que nous, nous avons pu constater, pour le besoin qui était exprimé.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup. Je vous remercie toutes et tous pour votre présence jusqu'au bout de cette séance qui est levée. Je vous dis au mois prochain, et évidemment à votre disposition d'ici là. Merci à toutes et à tous.

Raphaël CHARPENTIER lève la séance à 10 heures 29.